

mais une nouvelle édition du livre – sur une Terre 2.0 ? – pourra combler cette lacune.

**Yves GINGRAS**

*CIRST – Université du Québec à Montréal*

**Lamy (Jérôme), *Faire de la sociologie historique des sciences et des techniques.***

Paris, Hermann, 2018, 312 p., 32 €.

L'ouvrage de J. Lamy, issu d'une habilitation à diriger des recherches, a pour objectif de donner à voir une certaine pratique de la recherche dans le champ des études sociales des sciences (*science studies*). En parlant de « sociologie historique des sciences et des techniques » (SHST), l'auteur vise moins à théoriser un champ, une discipline ou un domaine de façon normative qu'à montrer un faire, une théorie en acte. Plus que par un appareillage conceptuel spécifique, la SHST se distinguerait avant tout par l'attention qu'elle porte aux « cas », entendus comme le lieu d'une tension féconde entre empirie et théorie ; passer par les cas permettrait « à la fois d'affiner le cadrage conceptuel en intégrant les spécificités de chaque terrain et d'apprécier chaque situation d'enquête pour sa potentielle montée en généralité » (p. 21). En se démarquant de la frilosité conceptuelle de « l'histoire historisante », mais aussi des généralités de la « sociologie déhistoricisée » (p. 12), la sociologie historique proposée par l'auteur pour étudier les sciences et les techniques vise ainsi à construire, pour chaque cas étudié, une pratique théorique spécifique (p. 25). C'est pourquoi, après une importante introduction dans laquelle l'auteur prend position par rapport à plusieurs traditions sociologiques et historiographiques, l'ouvrage est-il structuré autour de quatre études de cas particulières, dont le regroupement permet de balayer des terrains, des méthodes et des heuristiques diverses. Ces études de cas sont d'ailleurs d'autant plus intéressantes

qu'elles traitent d'objets relativement peu attendus dans le cadre d'une étude des sciences et des techniques à cheval entre histoire et sociologie ; en effet, plutôt que d'aborder des objets classiques tels que les lieux de savoir, les communautés de savants ou les instruments scientifiques, l'auteur choisit de faire porter son analyse sur les concepts (deux premières études de cas) et sur les modes de gouvernement de la science (deux dernières études de cas).

La première partie se présente donc comme la mise en pratique d'une « sociologie historique des concepts » (p. 53). Dans le premier chapitre, l'auteur livre une analyse des usages des concepts marxistes dans les études sociales des sciences et des techniques. L'objectif n'est pas, on s'en doute, d'en rester à une simple histoire des idées et d'étudier les élaborations et reformulations de concepts tels que la lutte des classes ou le déterminisme technologique ; il s'agit de comprendre « ce qu'utiliser un concept veut dire » (p. 67), de mener une véritable « sociologie des pratiques exégétiques » (p. 69). Au-delà de la mise en évidence de l'historicité d'un concept et du rôle qu'il joue dans les sciences sociales, la SHST prend le concept comme un « symptôme, la manifestation visible d'un état donné des rapports de force et des modes d'organisation d'un espace intellectuel » (p. 67). Ce regard conduit l'auteur à distinguer trois phases ou « configurations » (p. 68) qui correspondent chacune à un usage particulier de Marx, qu'il s'agisse d'appliquer les concepts marxistes aux sciences tout en oblitérant la référence trop directe à Marx (cas de l'histoire des sciences marxiste dans les années 1930 à 1950 autour du concept de lutte des classes), de maintenir une identité politique et épistémique cohérente malgré les contradictions (cas des *Science & Technology Studies [STS]* dans les années 1980 autour du concept de déterminisme technologique), ou de fonder la légitimité épistémologique d'une sous-discipline nouvelle (cas de la sociologie de l'environnement dans les années 1990 et 2000 autour du concept

de rupture métabolique). Dans chacun des cas, les concepts marxistes ne peuvent être saisis qu'en lien avec les « superstructures académiques », les « structures socio-institutionnelles » (p. 124) dans lesquelles ils sont employés.

Le deuxième chapitre poursuit le projet d'une sociologie des pratiques exégétiques en s'intéressant à la trajectoire du concept foucauldien d'*épistémè*, de son invention par Michel Foucault à sa réception puis à sa reprise et réélaboration dans d'autres domaines, en histoire des sciences, en sciences politiques ou encore dans les études littéraires. L'auteur montre comment, d'un concept strictement défini à l'origine, l'*épistémè* est devenue une ressource conceptuelle parmi d'autres. Ce processus de « sécularisation » d'un concept se heurte cependant, dans ce cas précis, à un paradoxe qui a été au cœur de la réception même du concept. M. Foucault insiste en effet sur le fait que les *épistémès* sont incommensurables entre elles et qu'il est impossible à quiconque « de sortir de son enveloppement épistémique, de fracturer sa propre *épistémè* pour atteindre les autres » (p. 169), ce qui rend le concept d'*épistémè* difficile à manier, à moins de ne supposer pour soi-même une position de surplomb qu'on dénie aux autres.

La deuxième partie de l'ouvrage, si elle vise également à faire montre de la pratique de la SHST, prend une tout autre direction puisqu'elle s'intéresse non plus aux concepts mais aux modes de gouvernement de la science. Plus précisément, il s'agit de penser à la fois le gouvernement *par* la science (les sciences de gouvernement, c'est-à-dire la production de connaissance pour le pouvoir) et le gouvernement *pour* la science (ou comment la recherche inscrite dans l'appareil d'État reconfigure les pratiques de connaissance), ce que l'auteur propose de faire à partir du concept de « régime régulateur » qu'il élabore dans le troisième chapitre. Par « régime régulateur », il faut entendre la « configuration spécifique dans laquelle les acteurs du pouvoir cherchent à maîtriser les incertitudes

de [son] exercice et des savoirs construits *précisément* aux fins d'une action politique » (p. 194). Quatre principes analytiques permettent ensuite d'affiner le concept : l'encadrement par le droit, ou le cadrage juridique des sciences dans leur usage par le gouvernement ; la diversité des carrières, ou l'ensemble de tâches sur lesquelles un monopole de compétence et d'investissement est revendiqué ; la bureaucratie, ou les espaces de transaction dans lesquels les acteurs sont appelés à produire des connaissances ; enfin, les valeurs associées à la régulation politique des sciences, comme l'intérêt général ou le service public. Loin de la généralité du concept de « co-construction » entre science et politique, ces quatre principes offrent des prises précises à l'analyse des pratiques de connaissance orientées par et pour le gouvernement.

Le quatrième et dernier chapitre sort de la théorisation et permet à l'auteur d'appliquer son concept au cas français. Du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, il distingue trois temps dans la constitution d'un régime régulateur des sciences, bien qu'il n'y ait jamais à proprement parler de coupure. Dans un premier temps, dès le début de l'époque moderne, les impératifs de constitution de la puissance publique autour du territoire apparaissent cruciaux ; il faut maîtriser l'espace, qu'il s'agisse des frontières, des sols et des sous-sols, ce que permettent les savoirs de la géographie, la cartographie et la géologie. L'auteur parle d'une « horopolitique » (p. 235, du grec *horoi* qui signifie frontière). Dans un deuxième temps, à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'opère un basculement vers une politique qui prend la population pour objet ; au cœur de cette « biopolitique » (p. 243) se trouvent la statistique, l'hygiène et la connaissance du social. Dans un troisième temps, enfin, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est la question de la sécurité qui domine ; dans cette « archéopolitique » (p. 243, de la racine grecque *ark-* qui signifie la protection, l'aide), la production des normes et les savoirs pour la guerre occupent désormais

le devant de la scène. À chacun de ces trois temps correspondent des valeurs qui fondent les principes de gouvernement, des manières spécifiques de recourir au droit, des bureaucraties adaptées et des processus de professionnalisation des acteurs produisant les savoirs attendus par le pouvoir.

On le voit, l'ouvrage, très riche, est le fruit d'une grande érudition sociologique et historique. Au fil des pages et des études de cas se dessine une SHST qui se caractérise par le recours appuyé aux concepts, ainsi que par une grande attention donnée à la définition de ceux-ci et des objets historiques qu'ils permettent d'éclairer. En creux court une robuste critique moins de l'histoire des sciences que des *STS*, dont les innovations théoriques et les « tournants » successifs apparaissent fugaces par manque de solidité conceptuelle, et dont l'insistance méthodologique sur la nécessité de « suivre les acteurs » tend à amoindrir la position critique revendiquée. Le propos de l'auteur rejoint ainsi en partie celui de l'historienne des sciences Lorraine Daston, qui jugeait déjà en 2009 (« Science Studies and the History of Science », *Critical Inquiry*, 2009, 35, 4, p. 798-813) que les *STS* avaient tendance à prendre la science comme un donné plutôt que comme un *explanandum*. Mais tandis que L. Daston défendait la disciplinarité de l'histoire des sciences et son ancrage dans l'histoire, notamment culturelle, le projet de SHST de J. Lamy montre qu'à défaut d'une convergence un dialogue fécond entre histoire et sociologie est toujours possible. Paradoxalement, dans ce dialogue, il s'agit moins de brouiller les frontières, comme dans le cas de l'interdisciplinarité prônée par les *STS*, que de renforcer chaque pôle de la discussion, et en particulier celui de la sociologie, en réactivant certaines traditions sociologiques fortes, comme par exemple la théorie des champs de Pierre Bourdieu.

Ce qui amène à deux réflexions plus critiques. Dans la préface à son ouvrage sur l'évergétisme, *Le pain et le cirque*, l'historien Paul Veyne (cité par J. Lamy), tout

en reconnaissant l'identité « matérielle » entre histoire et sociologie, distinguait deux approches pourtant mêlées dans le livre : celle de « l'histoire sociologique », « où les notions de charisme, d'expression, de professionnalisation, etc., servent à expliquer des événements ou du moins à les ranger sous un concept », et celle de la « sociologie historique », « où la notion de charisme, de professionnalisation, etc., est illustrée d'exemples ». De même, dans l'ouvrage de J. Lamy, certains développements ressortissent à l'histoire sociologique (ainsi du chapitre 1, dans lequel la notion de champ permet d'expliquer la trajectoire de certains concepts marxistes), et d'autres correspondent plutôt à de la sociologie historique (à l'exemple des passages des chapitres 3 et 4 consacrés aux relations entre État et science en France, du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, et qui permettent d'illustrer le concept de régime régulateur). Mais, tandis que l'objectif de P. Veyne était que « le lecteur, dans sa lecture, perd[e] de vue cette distinction un peu pédantesque », la coupure entre les deux approches apparaît plus franche dans l'ouvrage de J. Lamy ; ainsi le chapitre 2 s'apparente plutôt à l'histoire des idées, tandis que le chapitre 3 est clairement sociologique. Cela est dû en partie à la composition du livre, qui reprend et développe des textes déjà publiés, ainsi qu'à son origine, « l'exercice scolaire » (p. 310) qu'est l'HDR, qui invite à faire d'une continuité biographique une continuité intellectuelle. Finalement, au fil de la lecture, c'est l'approche sociologique qui semble l'emporter, au risque parfois d'étouffer l'événement, la matière de l'histoire, sous la chape du concept. Ce sentiment tient également au fait que les études de cas sélectionnées mobilisent peu de travail de terrain, qu'il soit archivistique ou ethnographique. Certes, dans le cas des deux premiers chapitres portant sur la sociologie des concepts, les terrains existent et ce sont les textes, mais reste l'impression d'un ouvrage qui est avant tout celui d'un grand lecteur. L'espace de conceptualisation ouvert par la SHST gagnerait sans doute à être mis en relation avec

la promesse d'accéder à de nouveaux matériaux, ainsi qu'à des manières renouvelées de les élaborer.

**Jérôme BAUDRY**

*École polytechnique fédérale de Lausanne*

**Lemaire (Élodie), *L'œil sécuritaire. Mythes et réalités de la vidéo-surveillance.***

Paris, La Découverte, 2019, 207 p., 20 €.

Cet ouvrage de six chapitres est le fruit d'une enquête au long cours divisée en deux parties. La première analyse les multiples finalités attribuées à la vidéosurveillance dans les représentations des acteurs (industriels, commerciaux, opérateurs) amenés à manipuler cette technologie. La seconde est centrée sur les acteurs de la justice pénale, policiers municipaux, nationaux, juges du parquet et du siège, pour lesquels sa vocation serait de surpasser toutes les autres preuves dans l'établissement de la culpabilité d'un suspect ou d'un mis en cause. Cette technologie de sécurité dirait la vérité des faits, indépendamment des allégations ou dénégations des auteurs et des victimes.

N'hésitons pas à voir dans cet ouvrage une grande première. On pensait qu'il n'y avait plus grand-chose à découvrir sur le sujet, tant les impacts de cette technologie ont été labourés par la criminologie anglo-saxonne depuis trois décennies, en France un peu plus récemment. En dépit des louables efforts de trois politistes françaises, Laurence Dumoulin, Séverine Germain et Anne-Cécile Douillet, pour produire un état critique de l'art il y a déjà dix ans, elles ne parvinrent pas à réconcilier deux paradigmes en concurrence de lecture : d'un côté, les propagandistes pragmatiques du toujours plus de... caméras de protection au ministère de l'Intérieur (par exemple, Philippe Melchior); de l'autre, ses contempteurs universitaires, des sociologues défenseurs des libertés publiques et

pourfendeurs du bluff de la vidéosurveillance (tels Éric Heilmann ou Laurent Mucchielli), sans illusions sur sa prétendue capacité à enrayer la progression des désordres ou de la délinquance de rue (voir É. Heilmann, P. Melchior [contradicteurs], A.-C. Douillet, S. Germain [médiateurs], *Vidéo-surveillance ou vidéo-protection ?* Paris, Le Muscadier, 2012).

É. Lemaire n'ignore rien de ces débats au sein des *surveillance studies* dont elle trace les balises-repères dans une introduction enlevée, avant de prendre son lecteur par la main et de le conduire un peu partout à Braville (une ville moyenne du nord de la France), dans une première partie subsumée sous le titre « Le couteau suisse de la sécurité » (chap. 1 à 3). Elle ne raconte pas une histoire linéaire de la prise de décision municipale de Braville pour s'équiper de caméras, mais fait plutôt état de moments d'hésitations, d'avancées et d'accélération « sécuritaire », dans une conversion progressive des édiles à la généralisation du parc sous la pression persuasive d'acteurs relais ayant eu raison de tenaces résistances et de doutes sur son efficacité. Elle nous emmène chez les vidéo-opérateurs municipaux postés derrière les écrans, des agents sans aucune qualification ni même vocation au départ, quoique progressivement amenés à vivre leurs « sous-missions » comme des chasseurs (attraper des voleurs), des informateurs du trafic routier ou de la météo, ou bien encore, tels ces chauffeurs de bus, comme des décrypteurs en différé des bandes vidéo émaillant leurs incidents de transports. Elle ne cache rien du peu de crédit dont leur travail est honoré par des acteurs opérationnels plus dominants, policiers municipaux ou nationaux. Tout se passe comme si les multiples fonctions d'un outil pourtant devenu indispensable aux gestionnaires de la ville devaient être dévaluées dans chacun de leurs possibles attributs, puisqu'aucun d'entre eux n'obéirait à un motif d'intérêt général, mais bien plutôt à sa petite annexion à un intérêt professionnel spécifique.